

#REP #Actionnaire #Collecte #Recyclage #Réemploi #EnRoutePourLeRéemploi #Innovation

REP Emballages : face au défi de la performance et sous l'impulsion de GreenDot, Léko propose une nouvelle voie

Alors que la France peine à atteindre ses objectifs de recyclage malgré l'augmentation des moyens consacrés à la filière, Léko entend prendre le contre-pied de la non-performance en misant sur une autre approche de la REP : plus agile, plus pragmatique et davantage orientée vers les résultats. Déjà engagé dans des projets concrets avec les collectivités et sur le réemploi, Léko appelle à faire évoluer la manière dont les moyens sont mobilisés : il s'agit désormais de mieux faire converger les moyens financiers, les réalités opérationnelles des territoires, les capacités industrielles et les besoins des producteurs pour obtenir des résultats concrets. L'arrivée de GreenDot à son capital apporte à cette approche une expertise industrielle du recyclage.

GreenDot : une nouvelle impulsion pour rendre Léko plus impactant

Avec un taux de recyclage des emballages plastiques de **26 %** en 2024, encore loin de l'objectif européen de **50 %**, le retard français ne concerne plus seulement la collecte et le tri : il porte également sur les **capacités industrielles nécessaires pour transformer davantage de déchets en matières recyclées**. Alors que plusieurs pays européens, notamment l'Italie, l'Espagne ou les Pays-Bas, ont déjà renforcé leurs infrastructures, la France dispose aujourd'hui d'une **véritable opportunité pour rattraper ce retard et structurer une filière industrielle compétitive**. À lui seul, le marché du recyclage mécanique des emballages représente un potentiel estimé de **7 milliards d'euros par an**. Dans un contexte où les nouvelles exigences européennes vont fortement accroître la demande en matières recyclées, développer les capacités françaises de recyclage constitue donc autant un enjeu environnemental qu'une **opportunité économique et industrielle** : investissements dans de nouvelles infrastructures, création d'emplois sur le territoire, développement de nouvelles chaînes de valeur et réduction de la dépendance à des matières premières ou recyclées importées. La France a ainsi l'**opportunité de transformer son retard actuel en levier de réindustrialisation et de création de valeur sur le territoire**.

C'est précisément sur ce levier que Léko entend accélérer avec GreenDot, en s'appuyant sur son **expertise industrielle du recyclage**. Dans le contexte de concertation nationale autour du plan plastique et de révision du système REP et du cahier des charges, l'**arrivée de GreenDot au capital de Léko à hauteur de 50 %** marque une nouvelle étape dans le développement de l'éco-organisme, aux côtés de son actionnaire historique, Reclay.

Cette connexion permettra à Léko de **mieux articuler les mécanismes de la REP avec les réalités industrielles du tri et du recyclage**, afin d'accompagner les producteurs dans l'anticipation et la mise en œuvre des objectifs fixés par le PPWR, au meilleur coût. L'ambition est ainsi de faire de la REP un véritable levier de développement des capacités de recyclage et de contribuer à l'émergence d'une économie circulaire plus performante.



« Le PPWR crée un nouveau cadre de marché : les obligations d'incorporation de plastique recyclé dans les emballages vont progressivement accroître la demande en matières recyclées à partir de 2030. L'enjeu est donc désormais de faire converger les capacités industrielles, les mécanismes de la REP et les besoins des producteurs pour accélérer le développement de l'économie circulaire. » partage Laurent Auguste, CEO de GreenDot.

« L'arrivée de GreenDot dans le contexte actuel constitue un tournant pour Léko. Face aux enjeux environnementaux, économiques et de performances, Léko saisit cette opportunité d'accélération par le développement industriel et la nécessaire collaboration entre les acteurs de la chaîne. » explique Marion Halby, Directrice générale de Léko.

Des solutions concrètes, testées sur le terrain, pour accélérer la transformation de la filière

Fort de plusieurs années d'expériences terrains et de tests de solutions concrètes, Léko entend également poursuivre son action pour faire évoluer la filière autour d'un principe : **faire de la performance le principal levier de transformation de la REP.**

L'accompagnement des collectivités, principal levier d'amélioration des performances.

Sur le terrain, l'accompagnement des collectivités constitue l'un des principaux leviers d'améliorations des performances de collecte et de tri. Léko s'appuie pour cela sur une connaissance fine des territoires et de leurs besoins, et privilégie des solutions simples, opérationnelles et adaptées aux spécificités de chacun. En 2025, l'éco-organisme a accompagné **33 projets portés par 15 collectivités**. En 2026, l'éco-organisme compte déjà **39 projets pour 17 collectivités**, soit **plus de deux projets par collectivité chaque année et trois fois plus que lors des dispositifs d'accompagnement historiques**. Accompagnées par Léko, les collectivités enregistrent en moyenne **+ 7 % de performance de tri**, contre **+ 2 %** au niveau national. Les projets déployés sur le terrain confirment l'efficacité des différents leviers activés : le passage de **point d'apport volontaire au porte-à-porte** a permis d'augmenter les tonnages collectés de **60 à 100 %**, tandis que la mise en place de **collectes incitatives** a amélioré les performances de tri de **8 à 15 %**. L'utilisation de **sacs transparents pour les ordures ménagères** a permis d'accroître le tri de **20 %** tout en réduisant de **40 %** les ordures ménagères résiduelles. Enfin, la **tarification incitative** a également produit des résultats significatifs : les collectivités qui l'ont mise en œuvre collectent en moyenne **112 kg d'emballages et papiers par habitant**, contre **72 kg** au niveau national.

Changer d'échelle pour le réemploi : un potentiel confirmé par l'expérimentation

Le réemploi constitue également l'un des axes majeurs de transformation de la filière. À travers « En route pour le réemploi ! », lancé en octobre 2025 dans trois régions pilotes - Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur -, Léko a pu identifier les réalités opérationnelles. En s'appuyant sur les acteurs et infrastructures existants pour conditions permettant de développer des dispositifs de réemploi efficaces et adaptés aux expérimenter le réemploi des emballages, notamment des bouteilles en verre, le programme a permis de tester concrètement le fonctionnement d'une boucle de réemploi et d'en mesurer les résultats. Moins d'un an après son lancement, le dispositif, piloté par Léko et opéré par Soverre et Loop, réunit **plus de 400 magasins**, répartis entre six enseignes, **plus de 200 producteurs et 1 600 références**. Il affiche un **taux de retour de 55 %** et a déjà permis le **réemploi effectif de plus de 480 000 emballages**, soit une **hausse de 54 % des volumes collectés** par rapport à la période précédant son déploiement.



Cette expérimentation confirme que le réemploi fonctionne lorsque les conditions de déploiement sont réunies : mobilisation de l'ensemble de la chaîne de valeur, recours aux opérateurs et infrastructures existants, standards permettant l'interopérabilité des dispositifs et modèle économique adapté.

2027 : de nouvelles perspectives pour changer d'échelle

L'ensemble de ces actions nourrissent les priorités de Léko pour 2027 : **accélérer massivement des performances de collecte et de tri, développer l'industrie du recyclage en France, développer les solutions de réemploi efficaces et ouvertes, contenir les coûts et simplifier les démarches des entreprises face à la multiplication des obligations liées aux emballages.**

Dans cette perspective, **Léko Pro**, agréé sur la REP des emballages professionnels qui démarre le 1^{er} janvier 2027, propose aux entreprises un **guichet unique** pour simplifier leurs démarches et leur apporter un accompagnement coordonné sur leurs enjeux liés à tous leurs emballages : ménagers et professionnels et papiers. Cette approche facilite les démarches administratives, les adhérents de Léko et de Léko Pro pourront ainsi bénéficier d'un **accompagnement centralisé et d'un barème optimisé**.

Ces différents chantiers s'inscrivent dans une même ambition : **faire de la performance le principal levier de transformation de la REP et poursuivre le changement d'échelle de Léko en 2027.**

A propos de Léko :

Léko est un éco-organisme [agréé par l'État Français](#) en charge de gérer pour le compte des entreprises qui produisent ou importent des produits emballés et des papiers sur le territoire français, leur Responsabilité Élargie de Producteurs. À ce titre Léko est habilité à percevoir des écocontributions de la part de ces entreprises appelés « Producteurs » proportionnellement aux quantités d'emballages ménagers et de papiers mis sur le marché français chaque année (article [L541-10 du code de l'environnement](#)).

Né à l'initiative du groupe international Raan/Reclay, Léko fédère plus de 80 000 entreprises adhérentes et 17 collectivités partenaires couvrant 1,5 million d'habitants. En 2025, Léko a soutenu le recyclage de près de 110 000 tonnes d'emballages et papiers, pour un montant de 20 millions d'euros. Il affiche un chiffre d'affaires de 31,6 millions d'euros et un objectif de 10 % de part de marché d'ici 2029.

Les écocontributions collectées par Léko contribuent au financement de la prévention, de la collecte, du tri, du réemploi et du recyclage de ces emballages ménagers et papiers.

